



COMMUNE DE MORNE A L'EAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 10 - 06 -2013

L'an deux mille treize et le quatorze Mai

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, par suite de sa convocation du 02 Mai 2013.

Etaient présents (23): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Léonard JERUL.

Etaient absents et représentés (02): Monsieur Philipson FRANCFORT représenté par Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Maud URSULE représentée par Madame Laure PHAETON.

Etaient absents (08): Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.



**AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES-EX 2013-DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE 2013-03**

Le Conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu la lettre du 18 Avril 2013 de Monsieur le Président du Conseil Général nous notifiant la délibération de la commission permanente relative à la répartition du Fonds d'aide aux communes au titre de l'année 2013 et l'attribution d'une subvention de 225 000 € à la ville de Morne-à-l'eau ;

Vu le budget principal voté le 13 Mars 2013 ;

Après échanges de vues et délibération ;

A l'unanimité ;

DECIDE

1) De répartir la dotation allouée à la ville de Morne-à-l'eau comme ci-après :

-Voirie communale : 126 122 €
-Rénovation et aménagement divers bâtiments communaux : 98 878 €

2) De modifier le budget principal 2013 comme suit :

INVESTISSEMENT							
RECETTE				DEPENSES			
OPERATION /CHAP	ARTICLE	FONCTION	MONTANT	OPERATIONS/CHAP	ARTICLES	FONCTION	MONTANT
13	1322	01	225 000	829	2135	40	25 000
				822	2031	522	14 878
				250	2151	822	126 122
				821	21312	212	24 000
				822	2135	01	35 000
Total			225 000	Total			225 000



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme.

Le Maire
Jean Claude LOMBION

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.